



Le 24 mai 2023

[TRADUCTION]

Par courriel : Justin.Trudeau@parl.gc.ca

Le très honorable Justin Trudeau, C.P., député
Premier ministre du Canada
Cabinet du premier ministre et Conseil privé
80, rue Wellington
Ottawa (Ontario) K1A 0G2

**Objet : Préoccupations de l'Association du Barreau canadien concernant les postes vacants
à la magistrature**

Monsieur le Premier Ministre,

Je vous écris au nom de l'Association du Barreau canadien (ABC) et de son Sous-comité des questions judiciaires pour réitérer nos sérieuses inquiétudes au sujet du nombre de postes vacants à la magistrature fédérale partout au pays. À ce titre, l'ABC partage entièrement les préoccupations exprimées par le juge en chef Wagner.

L'ENJEU

Certains tribunaux au Canada fonctionnent à l'heure actuelle alors que 10 % à 15 % des postes de juges y sont vacants. Le dernier rapport du commissaire à la magistrature fédérale fait état de 88 postes vacants répartis dans l'ensemble des provinces et des territoires. Comme l'ABC l'a souvent rappelé, la pénurie de juges mine sérieusement la confiance du public dans leur système judiciaire. Dès 2016, la juge en chef McLachlin disait s'inquiéter du fait que les retards risquaient de pousser les utilisateurs qui en ont les moyens à recourir aux mécanismes privés de règlement des conflits, tout en obligeant ceux qui ne les ont pas à vivre la difficulté et l'indignité de voir leur instance prolongée inutilement¹. Le président de l'ABC a écrit au ministre de la Justice en décembre 2016 pour recommander des mesures urgentes afin de pourvoir les postes vacants. Il a décrit la situation comme « un grave problème d'accès à la justice » et a déclaré que l'ABC « demeure cependant très préoccupée par le fait que les efforts actuels ne suffisent pas à répondre aux besoins urgents constatés dans tout le pays² ». Il a proposé diverses mesures pour pourvoir rapidement les postes vacants à la magistrature. Malheureusement, nous n'avons observé que peu de progrès dans ce dossier.

¹ « Allocution devant le conseil de l'Association du Barreau canadien à l'occasion de la Conférence juridique de l'ABC », site de la Cour suprême du Canada, 11 août 2016. [En ligne](#).

² [En ligne](#).

Le juge en chef souligne que les procès au criminel sont particulièrement menacés par la situation. Le problème va cependant beaucoup plus loin : les affaires familiales ne peuvent être traitées rapidement; les demandeurs, les demanderesses, les défendeurs et les défenderesses attendent des années pour obtenir une audience au civil; des litiges commerciaux restent sans solution; les questions d'intérêt public, qui peuvent toucher de nombreux Canadiens, ne sont pas tranchées assez rapidement. Pour citer l'ancien juge en chef de la Colombie-Britannique Robert Bauman : « Parmi les répercussions qu'il faut mettre au compte de ces postes vacants, il y a des procès annulés à la dernière minute entraînant une perte de temps, d'énergie et d'argent pour les plaignants, ainsi que de longs retards pour les audiences et une pression accrue sur des magistrats à court de personnel³. »

RECOMMANDATIONS DE L'ABC

Nous reconnaissons et approuvons le fait que plus de 600 juges ont été nommés à des postes fédéraux depuis 2015. Ces nominations n'ont toutefois pas résolu le problème de la pénurie de juges. Qui plus est, non seulement des postes de juges sont laissés vacants, mais les comités consultatifs à la magistrature fédérale, qui examinent et recommandent les candidatures, ne fonctionnent pas au maximum de leur capacité. Six comités consultatifs ne sont pas pourvus à l'heure actuelle. Le comité du Yukon a expiré il y a plus d'un an (en avril 2022), tandis que ceux de la Nouvelle-Écosse et de l'Île-du-Prince-Édouard ont expiré il y a plus de sept mois (en septembre 2022). Le 30 avril 2023, les comités consultatifs de la région du Grand Toronto et de la Colombie-Britannique – qui examinent les candidatures pour deux des cours supérieures de première instance les plus importantes, les plus occupées et les plus en retard au pays – ont cessé d'exister, tout comme le Comité consultatif pour la cour canadienne de l'impôt.

Il ne manque pourtant pas de candidatures de qualité pour les fonctions judiciaires. Ce vivier de talents devrait permettre de pourvoir rapidement les postes vacants à la magistrature.

L'ABC demeure disponible pour discuter avec vous ou avec le ministre de la Justice des solutions qui pourraient être mises en place, et notamment des changements qui pourraient être apportés au processus de nomination et à diverses lois afin d'améliorer le fonctionnement du système de justice et d'accélérer la nomination des juges tout en maintenant la qualité de notre magistrature.

Nous sommes impatients de discuter avec vous de ces solutions pratiques et souhaitons vous rencontrer à cette fin dans les meilleurs délais.

Nous vous prions d'agréer, monsieur le premier ministre, l'expression de nos sentiments distingués.

(lettre originale signée par Julie Terrien, pour Jacqueline King)

Jacqueline King
Présidente, Sous-comité des questions judiciaires

c.c. L'honorable David Lametti, ministre de la Justice et procureur général du Canada (mcu@justice.gc.ca)

³ « Top judges decry Ottawa's appointment delays; application vetting defunct in B.C., Toronto, N.S. », *Law360 Canada*, 9 mai 2023. [En ligne](#).